

et raffermis. J'espère que ce bill sera mis aux voix. Sinon, j'espère qu'un amendement semblable sera proposé lorsque le comité permanent fera l'étude du projet de loi sur les ressources en eau.

M. Bruce Howard (Okanagan Boundary):

Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire quelques mots à propos du bill. Moi aussi j'espère qu'il sera mis aux voix cet après-midi. Je suis toujours révolté des nouvelles qui nous parviennent de toutes les régions du Canada sur le sujet traité dans le bill, et il y a longtemps qu'on aurait dû prendre des mesures. Je parle des nombreux endroits au Canada où on jette des eaux-vannes non traitées dans nos eaux. Le plus près est situé de l'autre côté de la rivière. La ville de Hull déprécie la région de la capitale nationale en déversant ses eaux-vannes non traitées dans la rivière Outaouais. Il est déplorable que des villes comme Hull et d'autres villes canadiennes puissent agir ainsi impunément. Hull n'est pas la seule puisque la ville de Banff, dans l'un des parcs nationaux du Canada, déverse encore ses eaux-vannes non traitées dans la rivière. Il est temps que le Parlement canadien exerce ses pouvoirs et en fasse une infraction criminelle, comme le bill le propose.

Il est proposé que l'article 165A du Code criminel soit modifié de façon à prévoir une amende de \$25,000, pour la première infraction, et de \$50,000, pour la deuxième, en ce qui concerne les localités, institutions ou entreprises commerciales qui dérogent aux dispositions de cet article. J'estime que nous devrions prendre cette initiative au Canada pour obliger les collectivités, comme celle qui se trouve sur l'autre rive, qui sont tellement arriérées et réfractaires à l'idée de s'intégrer au Canada moderne. J'appuie donc ce bill et j'espère que la Chambre l'adoptera aujourd'hui.

M. Randolph Harding (Kootenay-Ouest): Je veux parler pendant quelques minutes seulement, monsieur l'Orateur, car j'appuie entièrement le bill. J'aimerais qu'on le mette aux voix et qu'on le renvoie au comité. Je vous ferai observer que nos lois traitent de toutes sortes de pollution. Si la pollution existe d'une extrémité à l'autre du pays, c'est parce que les règlements et les mesures législatives qui figurent depuis des années dans nos statuts n'ont jamais été appliqués par les ministères en cause ou par les gouvernements au pouvoir.

Une voix: Quelles mesures législatives?

M. Harding: Il y en a toutes sortes, dont la loi sur les ports nationaux, la loi sur la santé,

la loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la loi sur les eaux limitrophes. On n'a qu'à vérifier les règlements pour voir qu'il existe assez de mesures législatives pour faire disparaître la pollution, si elles étaient appliquées, mais elles ne le sont pas.

Comme l'a souligné le député qui a parlé du bill sur les ressources en eau du Canada, bon nombre de ses dispositions ne semblent pas satisfaisantes. Pour ma part, je me réjouirais volontiers que cette mesure soit lue une deuxième fois, puis déferée au comité, afin que les membres puissent constater par eux-mêmes la nécessité de modifier la loi en rendant vraiment rigoureuses les mesures conçues pour éliminer nos problèmes de pollution au Canada. J'espère que quiconque parlera après moi laissera amplement de temps pour que la mesure soit adoptée et déferée à un comité cet après-midi.

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis sûr que chaque député se préoccupe autant en ce moment que le parain du bill des très graves problèmes que pose la pollution de nos eaux.

● (5.50 p.m.)

Ce projet de loi constitue un effort très louable pour régler le problème, mais il ne me semble pas s'attaquer à l'ensemble du problème. Il offre comme solution une modification au Code criminel et l'imposition d'une amende ou d'une autre sanction sur déclaration de culpabilité. Une question me vient d'abord à l'esprit: comment pouvons-nous vraisemblablement mettre à l'amende ou condamner les premiers coupables de la pollution de nos cours d'eau, c'est-à-dire les municipalités qui déversent leurs eaux-vannes non purifiées dans presque chaque cours d'eau navigable du pays? Il est vrai que le gouvernement fédéral s'est attaqué au problème en instaurant un programme dont il a confié la direction à la Société centrale d'hypothèques et de logements et en vertu duquel les municipalités peuvent emprunter l'argent nécessaire à l'installation d'une usine d'épuration des eaux-vannes, à des conditions raisonnables, avec remise d'une certaine fraction du prêt.

Une voix: Elle n'a plus de fonds.

M. Francis: Le député dit qu'elle n'a plus de fonds. Il a sans nul doute fait lui-même des calculs pour déterminer combien d'argent il faut pour assurer le traitement primaire, secondaire ou tertiaire dans les diverses usines du pays. Il est convaincu, j'en suis